



Déclaré en Invalidité catégorie 2 pendant une période de chômage mais pas de prévoyance

Par **deufeu**, le **04/06/2019** à **17:18**

Bonjour,

Déclaré en Invalidité catégorie 2 en mars 2012 pendant une période de chômage juste après avoir occupé un emploi en 2011 sans avoir demandé à prolonger la prévoyance, Je me demande si je pourrais toucher la prévoyance collective d'un autre emploi embauché en 2004 et terminé en 2009 ou j'ai été licencié sans cotiser pour la prévoyance suite au licenciement. Car ma maladie s'est déclarée en 2005 avec mise en ALD (mais pas en invalidité). J'ai continué à travailler avec cette ALD. Sans prévoyance mes revenus sont maigres. J'ai conscience que cela date mais je me demandais si il y avait un recours possible.

Merci pour votre réponse.